

## Double licence Droit et Études interculturelles Règlement des examens

*Approuvé par le conseil d'administration le 9 mars 2022*

### **Modalités de contrôle des connaissances :**

**1.** Le principe d'un double diplôme exige une absence de compensation interdisciplinaire entre les UE (UEF et UEC) de la Licence droit et ceux du cursus Études interculturelles. Les deux diplômes font l'objet d'une évaluation indépendante, et donc en cas de moyenne insuffisante dans l'une des deux UE semestrielles, d'une absence de compensation entre les résultats de l'une et les résultats de l'autre.

En revanche, il y a une compensation intradisciplinaire entre les UEF et les UEC d'un même diplôme. Pour une même année d'études, les UEC et les UEF de la licence droit se compensent au sein de l'année d'études. Les coefficients de la licence droit de Panthéon-Assas s'appliquent. Les UEF sont affectées du coefficient 2 et les UEC du coefficient 1.

La moyenne de chaque UE est établie sur 20. La moyenne générale sur 20 obtenue à l'année d'études est calculée à partir des moyennes des UE composant chaque année d'études.

Le contrôle des connaissances dans une discipline est régi par les règles en vigueur dans l'établissement où elle est enseignée pour les dispositions autres que celles prévues par le présent règlement.

En cas d'insuffisance de la moyenne générale dans une UE, les notes supérieures à la moyenne sont définitivement acquises dans les matières enseignées à Panthéon-Assas et à l'ISIT.

Les compensations ne s'opèrent qu'au sein d'un même diplôme.

**2.** Les matières des UE « fondamentaux » d'Études interculturelles sont sanctionnées par les notes de contrôle continu. La moyenne de chaque UE est établie sur 20. La moyenne générale sur 20 obtenue à l'année d'études est calculée à partir des moyennes des UE composant chaque année d'études.

Le contrôle des connaissances dans une discipline est régi par les règles en vigueur dans l'établissement où elle est enseignée pour les dispositions autres que celles prévues par le présent règlement.

Pour valider une année d'Études interculturelles, il faut avoir régulièrement suivi les cours de l'ISIT ; avoir remis tous les travaux personnels demandés dans les délais impartis ; avoir obtenu une moyenne minimum de 10/20 dans chacun des modules composant le cursus.

**3.** Les matières des UE « Fondamentaux » de droit faisant l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées à la fois par le contrôle continu (50% en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années, 1/3 en 3<sup>e</sup> année) et par une épreuve d'examen écrit de 3 heures à la fin de chaque semestre (pour 50% de la note en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années, 2/3 en 3<sup>e</sup> année). Les matières ne faisant pas l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale ou une épreuve écrite de 1h30.

**4.** Les matières des UE « complémentaires » feront l'objet d'un examen oral ou d'une épreuve écrite de 1h30.

Les points obtenus au titre des enseignements facultatifs s'ajoutent au total des points obtenus dans l'UEC et non à la moyenne de l'UEC.

En première année de licence l'atelier de professionnalisation juridique peut donner lieu à l'attribution de 2 points supplémentaires.

Au titre de *Current Legal Issues*, un maximum de 2 points peut être attribué à chaque semestre de chaque année de la licence en droit (en première année, uniquement au second semestre). L'épreuve prend la forme d'un QCM d'une durée de 1h30. Les étudiants qui souhaitent se présenter au QCM doivent s'inscrire préalablement à l'examen. Les points supplémentaires s'ajoutent au total des points obtenus dans l'UEC.

5. La session de rattrapage a lieu, dans chaque discipline, et pour les deux semestres de l'année, en septembre/octobre. Lors de cette session, il n'y a pas de report du contrôle continu dans le calcul de la note : celui-ci se fait sur la base de la seule note obtenue à l'examen écrit ou oral. Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

Les points supplémentaires obtenus à la 1<sup>ère</sup> session au titre des enseignements facultatifs (langues, sports, atelier de professionnalisation) sont définitivement acquis, quels qu'ils soient.

**En cas d'échec à l'issue de la session de rattrapage, le redoublement dans le double cursus n'est pas admis sauf cas de force majeure.**

**L'étudiant a cependant la possibilité de redoubler dans l'un des deux diplômes de son choix du double cursus.**

### **Séjour Erasmus :**

Le départ à l'étranger est facultatif. Pour l'étudiant qui souhaite effectuer un séjour dans une université étrangère, le séjour sera d'un semestre, le premier de la troisième année de la Licence selon les modalités du programme Erasmus. Des dérogations à titre exceptionnel pourront être accordées pour ceux désirant partir au deuxième semestre ou à l'année. Les étudiants suivent dans l'établissement partenaire des cours dans l'une des deux disciplines en fonction de leur université de départ. Ils peuvent bénéficier d'un enseignement à distance dans la discipline qui ne fait pas l'objet du séjour à l'étranger si l'établissement d'origine le propose. Au retour, le cas échéant, les étudiants passent les examens semestriels de la discipline qui n'a pas fait l'objet du séjour à l'étranger.

Les étudiants qui doivent passer la seconde session de la deuxième année de licence ne peuvent partir à l'étranger en troisième année de licence. Ils effectueront l'intégralité de leur troisième année à Paris avec le double cursus prévu.

### **Réorientation/Passerelles**

A la fin du premier semestre de la première année, l'étudiant pourra se réorienter vers la licence simple de droit ou le cursus Études interculturelles.

Jusqu'à la fin de la deuxième année, l'étudiant souhaitant renoncer au double cursus pour s'intégrer au cursus d'une seule des deux disciplines formant celle-ci, aura la possibilité de le faire si les résultats obtenus dans les fondamentaux de la discipline choisie et dans les UE « complémentaires et transversaux » sont égaux ou supérieurs à la moyenne, sous réserve de l'application de la règle de compensation énoncée au § 1 du chapitre « Modalités de contrôle des connaissances ».

En cas d'abandon du double cursus, l'étudiant qui choisit de s'inscrire en licence droit cursus classique alors qu'il n'a pas validé dans sa totalité la partie droit de la licence double cursus, doit passer toutes les matières de la licence en droit cursus classique à l'exception des matières qu'il a déjà validées.

## **1<sup>ère</sup> année double licence Droit et Études interculturelles**

### **1er semestre**

#### **UEE11 fondamentaux Études interculturelles 1, 12 ECTS**

- Traduction juridique en langues étrangères,
- Expression orale dans le contexte juridique et perfectionnement linguistique en langues étrangères,
- Fondamentaux d'interculturalité en anglais,
- Introduction aux systèmes juridiques étrangers en langues étrangères,
- Projet Voltaire,

**UED1 fondamentaux Droit 1, 10 ECTS**

- Introduction à l'étude du droit et du droit civil, note/20
- Droit constitutionnel 1, note/20

**UEC1 complémentaires et transversaux 1, 8 ECTS**

2 matières obligatoires :

- Introduction historique au droit, note/10
- Institutions judiciaires, institutions administratives, note/10

1 matière au choix :

- Problèmes économiques contemporains, note/10
- Histoire du Common Law, note/10
- French Business Law, note/10
- French Constitutional Law, note/10
- Duality and other Specificities of the French Court System, note/10

**2e semestre****UEE12 fondamentaux Études Interculturelles 2, 12 ECTS**

- Traduction juridique en langues étrangères,
- Expression orale dans le contexte juridique et perfectionnement linguistique en langues étrangères,
- Grands systèmes de droit contemporains en anglais,
- Droit constitutionnel et administratif britannique en anglais,

**UED2 fondamentaux Droit 2, 10 ECTS**

- Droit civil, 4h30 semaine, note/20
- Droit constitutionnel 2, note/20

**UEC2 complémentaires et transversaux 2, 8 ECTS**

3 matières obligatoires :

- Relations internationales, note/10
- Science Politique, note/10
- Histoire du droit et des institutions, note/10

**2 Enseignements facultatifs**

- Tutorat (30h sur l'année)
- Current Legal Issues (S1 uniquement - en anglais - 2 points maximum) (12h)
- Atelier de professionnalisation juridique (points rattachés à UEC2)
- Sport

**Total ECTS : 60**

**2e année double licence Droit et Études interculturelles****1er semestre****UEE13 fondamentaux Études Interculturelles 3, 12 ECTS**

- Traduction juridique en langues étrangères,
- Analyse et débat d'actualités juridiques et perfectionnement linguistique en langues étrangères,
- Droit Pénal anglo-saxon en anglais,
- Droit comparé/Virtual Erasmus en anglais projet d'équipe en ligne,

**UED3 fondamentaux Droit 3, 12 ECTS**

- Droit civil (les obligations), note/20
- Droit administratif, note/20
- Droit pénal, note/20

**UEC3 complémentaires et transversaux 3, 6 ECTS**

- Droit des affaires 1, note/10

**Enseignement facultatif (jusqu'à 2 points supplémentaires S3 et S4)**

- Current Legal Issues (en anglais)

**2e semestre****UEEI4 fondamentaux Études Interculturelles 4, 12 ECTS**

- Traduction juridique en langues étrangères,
- Analyse et débat d'actualités juridiques et perfectionnement linguistique en langues étrangères,
- Droit Pénal étranger en langue étrangère,
- Tort law anglo-saxon en anglais,
- Droit comparé/Virtual Erasmus en anglais projet d'équipe en ligne

**UED4 fondamentaux Droit 4, 12 ECTS**

Droit civil (les obligations), note/20

Droit administratif, note/20

Principes généraux du droit européen, note/20

**UEC4 complémentaires et transversaux 4, 6 ECTS,**

Une matière à choisir parmi les matières suivantes :

- Droit des affaires 2, note/10
- Histoire du droit des obligations, note/10
- Finances publiques, note/10
- Philosophy of Law, note/10
- European Law, note/10
- European International Relations, note/10

**Enseignement facultatif (jusqu'à 3 points en UEC)**

- Atelier : informatique (points rattachés à UEC4)
- Sport
- Current Legal Issues (en anglais – 2 points maximum – S3 et S4)

**Total ECTS : 60**

**3e année double licence Droit et Études interculturelles****1er semestre****UEEI5 fondamentaux Études Interculturelles 5, 12 ECTS**

- Traduction juridique en langues étrangères,
- Analyse et débat d'actualités juridiques en langues étrangères,
- Droit des obligations anglo-saxon en anglais,
- Droit américain en anglais,

- Intraduisibles en droit (travail individuel et collaboratif)
- Projet professionnel au sein d'ISIT LEGAL CLINIC

### **UED5 fondamentaux Droit 5, 12 ECTS**

Option Droit privé, 2 matières avec TD : note/30, 1 matière sans TD : note/20

- Droit civil (droit des contrats spéciaux)
- Droit des affaires 1
- Procédure civile

Option Droit Public, 2 matières avec TD : note/30, 1 matière sans TD : note/20

- Droit de l'Union européenne 1
- Droit international public 1
- Contentieux administratif

### **UEC5 complémentaires et transversaux 5, 6 ECTS**

Deux matières à choisir parmi les matières suivantes :

- Une des deux matières non prises en fondamentaux 1 UED5, note/10
- Philosophie du droit, note/10
- Histoire du droit de la famille, note/10
- Histoire du droit des affaires, note/10
- Histoire du droit administratif, note/10
- Droit du travail 1 (relations individuelles de travail), note/10
- Introduction to Crossborder Litigation, note/10

### **Enseignement facultatif (jusqu'à 2 points supplémentaires)**

- Current Legal Issues (en anglais)

## **2e semestre**

- **UEE16 fondamentaux Études Interculturelles 6, 12 ECTS**
- Traduction juridique en langues étrangères,
- Analyse et débat d'actualités juridiques en langues étrangères,
- Droit des sociétés anglo-saxon en anglais,
- Droit civil étranger en langues étrangères en ligne,
- Intraduisibles en droit (travail individuel et collaboratif),
- Projet professionnel au sein d'ISIT LEGAL CLINIC,

### **UED6 fondamentaux droit 6, 12 ECTS**

Option Droit, 2 matières avec TD : note/30, 1 matière sans TD : note/20

- Droit civil 2 (la famille)
- Droit des affaires 2\*\*
- Procédure pénale

Option droit public, 2 matières avec TD : note/30, 1 matière sans TD : note/20

- Droit de l'Union européenne 2 \*\*
- Droit des libertés fondamentales
- Droit administratif des biens

### **UEC6 complémentaires et transversaux 6, 6 ECTS**

Deux matières à choisir parmi les matières suivantes :

- Une des matières non prises en fondamentaux 2 UED6, note/10
- Droit fiscal, note/10
- Droit du travail 2 (relations collectives de travail)\*\*, note/10
- Droit des relations de travail dans le secteur public, note/10
- Droit social, 3h CM

**Enseignements facultatifs** (Jusqu'à 3 points suppl. en UEC)

- Current Legal Issues (en anglais - 2 points maximum)
- Atelier de professionnalisation juridique (points rattachés à UEC6)
- Sport (annuel, points rattachés à UEC5)

\*\* cours ouverts aux seuls étudiants qui ont choisi les cours ayant le même intitulé au premier semestre

**Total ECTS : 60**